

Le Sénat ne doit pas comprendre que je répète les chiffres, parce que je mentionne deux ou trois fois une même province. Les chiffres que j'ai donnés paraîtront sur différentes pages des crédits. Quand vous les relirez et que vous les additionnez, vous trouverez le résultat suivant:

|                      |    |     |    | Total.    |
|----------------------|----|-----|----|-----------|
| Nouvelle-Ecosse .. . | 8  | 102 | 16 | 120 — 246 |
| Nouveau-Brunswick .. | 15 | 48  | 9  | 40 — 112  |
| Québec.. .. .        | 22 | 104 | 78 | 31 — 235  |
| Ontario.. .. .       | 47 | 51  | 45 | 49 — 149  |

Quiconque verra ces chiffres et saura les fins pour lesquelles ces sommes sont votées ne pourra pas venir à une autre conclusion que pas un ruisseau, que pas un port, pas un village qui compte quelques habitants n'aura point un édifice public, ne bénéficiera point de l'exécution de certains travaux, de certaines réparations, ne verra point créer un port, et les grosses sommes qui ont été votées me permettent de dire que nous devons nous attendre à des élections générales. Ces chiffres indiquent ce qui va arriver. Pour expliquer pourquoi ces différentes sommes seront dépensées dans différents endroits, ruisseaux et rivières, je dois conclure qu'il y a une autre raison que le bien du pays. Il est évident que le gouvernement croit que l'emploi des deniers publics pour conserver le pouvoir doit favoriser le pays. J'aimerais à croire cela, mais je pense que l'honorable ami qui m'écoute se convaincra de cela difficilement. Il est impossible de dire si d'autres crédits ne nous seront pas encore soumis; mais il doit y avoir une raison particulière pour expliquer pourquoi des crédits ont été votés pour de petits travaux qui ne peuvent donner aucun bon résultat et dans des endroits où aucun intérêt local n'est en jeu. Nous savons qu'au paravant des sommes ont été votées pour la création de ports où il n'y a pas d'eau, où les animaux broutent en été aussitôt que la terre sèche assez pour permettre à l'herbe d'y pousser. Cela s'est vu, et je n'ai aucun doute que si quelque personne prenait la peine d'aller examiner les endroits pour lesquels les item dont il s'agit ici ont été votés, elle verrait que le résultat sera à l'avenir ce qu'il a été dans le passé. Si nous avions le temps, il serait intéressant d'expliquer, il serait intéressant,

Hon. sir MACKENZIE BOWELL.

dis-je, d'entendre le ministre donner des explications relatives à quelques-uns des item qui se trouvent dans les prévisions budgétaires. Mais je suppose que nous devons nous résigner à porter le fardeau de ces crédits. J'ai sous la main un état indiquant les sommes qui ont été dépensées durant les dernières huit ou dix années, dans la circonscription représentée par le ministre des Finances lui-même, et je suis porté à croire que si je les faisais connaître au Sénat, elles étonneraient ceux qui prennent la peine de s'enquérir de la manière que les deniers publics ont été dépensés durant les dernières années. Je ne m'oppose pas à la dépense de l'argent nécessaire aux services publics, quand ils sont requis pour l'avantage du commerce et de l'industrie ou pour l'avantage de toute localité où ils peuvent faciliter et aider le commerce du pays. Je n'hésite pas à dire que l'argent a été dépensé, non seulement d'une manière inconsidérée, mais injustifiable, et quiconque s'occupe de la question doit venir à la même conclusion.

La motion est adoptée et le bill lu pour la troisième fois.

#### BILL MODIFIANT LA LOI DES POSTES.

#### PREMIERE, DEUXIEME ET TROISIEME LECTURES.

Une message est reçu de la Chambre des communes avec le bill (n° 216) intitulé: "Loi modifiant la loi des Postes".

Le bill est lu une première fois.

Le très honorable sir RICHARD CARTWRIGHT propose la deuxième lecture du bill. Il dit:

Cela comporte l'augmentation probable des salaires de plusieurs catégories des employés des Postes.

La motion est adoptée et le bill lu une troisième fois.

#### SANCTION DES BILLS.

L'honorable juge en chef, sir Charles Fitzpatrick, agissant comme député de Son Excellence le gouverneur général, étant assis dans le fauteuil, au pied du trône.

L'honorable président a ordonné au gentleman huissier de la verge noire de se